REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE-Budget Communal

Numéro SIRET : **21210105900013**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DIJON BANLIEUE ET AME**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget Communal**

ANNEE 2015

SOMMAIRE

I - Informations générales
p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget
p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget
p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.19 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.21 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.22 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
p.23 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.24 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
A8 - Etat des charges transférées		X
p.25 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de credit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.26 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
p.27 C1 - Etat du personnel	X	
p.29 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.30 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.31 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.32 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE	BP
21105	Budget Communal	2015

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	713
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté Urbaine du Grand Dijon	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	755,90	0,00
2	Produits des impositions directes / population	323,91	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	637,97	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 035,18	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	76,05	0,00
7	Dépenses de personnel /Dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,51%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	128,26%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	162,26%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	597 817,83	454 874,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 156 748,51
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	597 817,83	611 622,51

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	169 484,00	229 837,83
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	613 046,80	347 595,79
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 205 097,18
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	782 530,80	782 530,80

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	1 380 348,63	1 394 153,31

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	162 522,00	0,00	182 055,00	182 055,00	182 055,00
012	Charges de personnel	262 800,00	0,00	277 605,00	277 605,00	277 605,00
014	Atténuations de produits	850,00	0,00	17 446,00	17 446,00	17 446,00
65	Autres charges gestion courante	39 820,00	0,00	45 548,00	45 548,00	45 548,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	465 992,00	0,00	522 654,00	522 654,00	522 654,00
66	Charges financières	7 856,00	0,00	16 304,00	16 304,00	16 304,00
67	Charges exceptionnelles	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**473 998,00**	**0,00**	**538 958,00**	**538 958,00**	**538 958,00**
023	*Virement à la sect° d'investis. (5)*	*59 339,47*		*58 859,83*	*58 859,83*	*58 859,83*
042	*Opérations d'ordre entre section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***59 339,47***		***58 859,83***	***58 859,83***	***58 859,83***
	TOTAL	533 337,47	0,00	597 817,83	597 817,83	597 817,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**597 817,83**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	19 150,00	0,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00
70	Produits des services	87 410,00	0,00	81 041,00	81 041,00	81 041,00
73	Impôts et taxes	255 565,00	0,00	260 637,00	260 637,00	260 637,00
74	Dotations et participations	81 615,00	0,00	80 596,00	80 596,00	80 596,00
75	Autres produits gestion courante	11 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
	Total des recettes de gestion courante	454 740,00	0,00	454 874,00	454 874,00	454 874,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**454 920,00**	**0,00**	**454 874,00**	**454 874,00**	**454 874,00**
042	*Opérations d'ordre entre section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	454 920,00	0,00	454 874,00	454 874,00	454 874,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**156 748,51**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**611 622,51**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**58 859,83**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 270,00	13 302,68	80 035,00	80 035,00	93 337,68
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 045 259,00	599 744,12	0,00	0,00	599 744,12
	Total des dépenses d'équipement	1 086 329,00	613 046,80	80 035,00	80 035,00	693 081,80
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	23 624,00	0,00	44 449,00	44 449,00	44 449,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 624,00	0,00	44 449,00	44 449,00	44 449,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 109 953,00**	**613 046,80**	**169 484,00**	**169 484,00**	**782 530,80**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	1 109 953,00	613 046,80	169 484,00	169 484,00	782 530,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**782 530,80**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	534 907,00	347 595,79	92 916,00	92 916,00	440 511,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	934 907,00	347 595,79	112 916,00	112 916,00	460 511,79
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	18 317,00	0,00	13 062,00	13 062,00	13 062,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	18 317,00	0,00	13 062,00	13 062,00	13 062,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**953 224,00**	**347 595,79**	**170 978,00**	**170 978,00**	**518 573,79**
021	*Virement de la section de fonct. (4)*	*59 339,47*		*58 859,83*	*58 859,83*	*58 859,83*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***59 339,47***		***58 859,83***	***58 859,83***	***58 859,83***
	TOTAL	1 012 563,47	347 595,79	229 837,83	229 837,83	577 433,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**205 097,18**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**782 530,80**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**58 859,83**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	182 055,00		182 055,00
012	Charges de personnel	277 605,00		277 605,00
014	Atténuations de produits	17 446,00		17 446,00
65	Autres charges gestion courante	45 548,00		45 548,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 304,00	0,00	16 304,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		58 859,83	58 859,83
	Dépenses de fonctionnement - Total	**538 958,00**	**58 859,83**	**597 817,83**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	597 817,83

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	44 449,00	0,00	44 449,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	93 337,68	0,00	93 337,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	599 744,12	0,00	599 744,12
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	45 000,00	0,00	45 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**782 530,80**	**0,00**	**782 530,80**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782 530,80

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 600,00		19 600,00
70	Produits des services	81 041,00		81 041,00
73	Impôts et taxes	260 637,00		260 637,00
74	Dotations et participations	80 596,00		80 596,00
75	Autres produits gestion courante	13 000,00	0,00	13 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**454 874,00**	**0,00**	**454 874,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	156 748,51

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	611 622,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 062,00	0,00	13 062,00
13	Subventions d'investissement	440 511,79	0,00	440 511,79
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	20 000,00	0,00	20 000,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	45 000,00	0,00	45 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		58 859,83	58 859,83
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**518 573,79**	**58 859,83**	**577 433,62**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	205 097,18

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782 530,80

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	**Charges à caractère général**	**162 522,00**	**182 055,00**	**182 055,00**
6042	Achat presta° service sauf terra	30 000,00	32 000,00	32 000,00
60611	Eau & assainissement	2 000,00	2 700,00	2 700,00
60612	Energie-électricité	40 000,00	27 000,00	27 000,00
60622	Carburants	1 800,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	50,00	100,00	100,00
60624	Produits de traitement	1 350,00	1 800,00	1 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	250,00	800,00	800,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	F. de petit équipement	6 000,00	7 000,00	7 000,00
60633	F. de voirie	1 500,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	800,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières & fournitures	4 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats prestations services	19 000,00	39 000,00	39 000,00
61522	Entretien de bâtiments	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	900,00	2 000,00	2 000,00
61524	Entretien de bois et forêts	5 650,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	4 180,00	4 180,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	6 000,00	10 000,00	10 000,00
616	Primes d'assurances	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6182	Doc. générale et Technique	50,00	46,00	46,00
6184	Versements à des organ.form.	1 000,00	800,00	800,00
6188	Autres frais divers	500,00	100,00	100,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	220,00	220,00	220,00
6226	Honoraires	186,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes,de contentieux	1 050,00	0,00	0,00
6228	Divers	5,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	250,00	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 400,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications		4 800,00	4 800,00
6238	Frais divers de publicité	500,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	8 411,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	800,00	600,00	600,00
6262	Frais de télécommunication	2 900,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimil	30,00	330,00	330,00
6281	Concours divers (cotisations)	120,00	122,00	122,00
62876	Remb au GFP de rattachement		407,00	407,00
63512	Taxes foncières	750,00	800,00	800,00
012	**Charges de personnel**	**262 800,00**	**277 605,00**	**277 605,00**
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	5 000,00	5 200,00	5 200,00
6338	Autres impôts & taxes	650,00	650,00	650,00
6411	Personnel titulaire	135 000,00	140 000,00	140 000,00
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6416	Emplois d'insertion	25 000,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir		1 555,00	1 555,00
64168	Autres		18 000,00	18 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	39 000,00	42 000,00	42 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	26 000,00	33 500,00	33 500,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	6 400,00	6 400,00	6 400,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	50,00	0,00	0,00
6474	Versements autres oeuvres soc	2 500,00	2 300,00	2 300,00
6475	Médecine du travail	200,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
014	**Atténuations de produits**	**850,00**	**17 446,00**	**17 446,00**
73921	Attributions de compensation		15 396,00	15 396,00
73925	Fonds péréq. interco et commun.	850,00	2 050,00	2 050,00
65	**Autres charges gestion courante**	**39 820,00**	**45 548,00**	**45 548,00**
6531	Indemnités élus	29 000,00	29 500,00	29 500,00
6533	Cotisations retraite élus	1 200,00	1 250,00	1 250,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus		4 400,00	4 400,00
6554	Contribution organ.regroup.	1 200,00	1 000,00	1 000,00
6556	Indemnités de logement instit	40,00	0,00	0,00
6558	Autres dépenses obligatoires	1 800,00	1 500,00	1 500,00
657361	Caisse des écoles	3 100,00	3 176,00	3 176,00
657362	CCAS	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	2 480,00	2 722,00	2 722,00
656	**Frais de fonct. des grpes d'élus**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**465 992,00**	**522 654,00**	**522 654,00**
66	**Charges financières (b)**	**7 856,00**	**16 304,00**	**16 304,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 856,00	16 304,00	16 304,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**150,00**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires,pénalités	150,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions (d)(6)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues Fonct (e)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**473 998,00**	**538 958,00**	**538 958,00**
023	***Virement à la sect° d'investis.***	***59 339,47***	***58 859,83***	***58 859,83***
042	***Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**59 339,47**	**58 859,83**	**58 859,83**
043	***Op. ordre intérieur de section (10)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***59 339,47***	***58 859,83***	***58 859,83***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**533 337,47**	**597 817,83**	**597 817,83**

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**597 817,83**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	**Atténuations de charges**	**19 150,00**	**19 600,00**	**19 600,00**
6419	Remb. rémunérations de personnel	19 000,00	16 600,00	16 600,00
6459	Remb.sur charges de Sécu.	150,00	3 000,00	3 000,00
70	**Produits des services**	**87 410,00**	**81 041,00**	**81 041,00**
70311	Concessions dans les cimetières	350,00	350,00	350,00
70323	Redev occup domaine public	1 060,00	407,00	407,00
7066	Redev. services à car. social	17 000,00	11 000,00	11 000,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	68 000,00	42 000,00	42 000,00
70846	Mise à dispo à un GFP		17 300,00	17 300,00
70876	Remb. par le GFP		2 000,00	2 000,00
70878	Remb par autres redevables	1 000,00	7 984,00	7 984,00
73	**Impôts et taxes**	**255 565,00**	**260 637,00**	**260 637,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	205 722,00	230 949,00	230 949,00
7321	attribution de compensation	20 539,00	0,00	0,00
7322	Dot. de solidarité communautaire	7 081,00	7 081,00	7 081,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	10 380,00	10 730,00	10 730,00
7381	Taxe add. droits de mutation	11 843,00	11 877,00	11 877,00
74	**Dotations et participations**	**81 615,00**	**80 596,00**	**80 596,00**
7411	Dotation forfaitaire	54 974,00	46 000,00	46 000,00
74121	Dot Solidarité rurale	7 789,00	8 225,00	8 225,00
74718	Autres		3 000,00	3 000,00
7478	Autres organismes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	335,00	222,00	222,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 411,00	4 966,00	4 966,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 106,00	1 716,00	1 716,00
7484	Dotation de recensement		1 467,00	1 467,00
75	**Autres produits gestion courante**	**11 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**
752	Revenus des immeubles	11 000,00	13 000,00	13 000,00
757	Redev.fermiers,concessionn.		0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)	**454 740,00**	**454 874,00**	**454 874,00**
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**180,00**	**0,00**	**0,00**
773	Mandats annulés (exerc. antérieu	180,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
78	**Reprise sur amort et provisions (d) (5)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**454 920,00**	**454 874,00**	**454 874,00**
042	***Opérations d'ordre entre section (6)***		***0,00***	***0,00***
043	***Op. ordre intérieur de section (9)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**454 920,00**	**454 874,00**	**454 874,00**

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**156 748,51**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**611 622,51**

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES | A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	**Stocks**		**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**3 800,00**	**0,00**	**0,00**
205	Concess° et droits similaires	3 800,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**37 270,00**	**80 035,00**	**80 035,00**
2121	Plantations d'arbres		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	11 700,00	43 000,00	43 000,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
2135	Instal. géné. agenc. aména. cons		4 000,00	4 000,00
2151	Réseaux de voirie	15 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage	420,00	210,00	210,00
2158	Autres matériels & outillage	650,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.		15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	7 500,00	11 000,00	11 000,00
2188	Autres immo corporelles		6 825,00	6 825,00
22	**Immos reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**1 045 259,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Immos en cours-constructions	1 045 259,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 086 329,00**	**80 035,00**	**80 035,00**
10	**Dotations Fonds divers Réserves**		**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**		**0,00**	**0,00**
16	**Remboursement d'emprunts**	**23 624,00**	**44 449,00**	**44 449,00**
1641	Emprunts en euros	23 624,00	44 449,00	44 449,00
18	**Compte de liaison**		**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances ratta**		**0,00**	**0,00**
27	**Autres immos financières**		**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues Invest**		**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**23 624,00**	**44 449,00**	**44 449,00**
4581286	Opé. pour compte de tiers n° 286 (6)		45 000,00	45 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**45 000,00**	**45 000,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**1 109 953,00**	**169 484,00**	**169 484,00**
040	***Opérations d'ordre entre section (7)***		***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (10)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**1 109 953,00**	**169 484,00**	**169 484,00**

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	**613 046,80**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**782 530,80**

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES | B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	534 907,00	92 916,00	92 916,00
1321	Etat & établ.nationaux	15 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	209 407,00	5 000,00	5 000,00
1328	Autres		70 000,00	70 000,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	310 500,00	17 916,00	17 916,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
16818	Autres empr.-autres prêteurs		20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	934 907,00	112 916,00	112 916,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	18 317,00	13 062,00	13 062,00
10222	FCTVA	18 317,00	13 062,00	13 062,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
	Total des recettes financières	18 317,00	13 062,00	13 062,00
4582286	Opé. pour compte de tiers n° 286 (5)		45 000,00	45 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		45 000,00	45 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	953 224,00	170 978,00	170 978,00
021	*Virement de la section de fonct.*	*59 339,47*	*58 859,83*	*58 859,83*
040	*Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*59 339,47*	*58 859,83*	*58 859,83*
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*59 339,47*	*58 859,83*	*58 859,83*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 012 563,47	229 837,83	229 837,83

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	347 595,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	205 097,18

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782 530,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 48
LIBELLE : CONSTRUCTION ECOLE ELEMENTAIRE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 599 744,12		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		599 744,12			0,00
2313	Immos en cours-constructions		599 744,12			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 347 595,79	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	347 595,79	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	15 000,00	0,00
1323	Départements	115 249,99	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	217 345,80	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-252 148,33

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 51
LIBELLE : DESAMIANTAGE ECOLE MATERNELLE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 43 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			43 000,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00			43 000,00
22	Immos reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 22 916,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	22 916,00
1323	Départements	0,00	5 000,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	0,00	17 916,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 084,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					768 602,06									
1641 Emprunts en euros (total)					768 602,06									
02559-161778-00	CREDIT MUTUEL	27/03/2000		28/02/2001	68 602,06	R		4.75	0	euros	A		O	A-1
MON270599EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/07/2010		01/12/2010	300 000,00	F		3.04	0	euros	T		O	A-1
5039248	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/06/2014		01/08/2015	400 000,00	R		2.25	0	euros	A		O	A-1
Total général					768 602,06									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				634 540,50					44 448,70	16 303,78		
1641 Emprunts en euros (total)				634 540,50					44 448,70	16 303,78		
02559-161778-00	N			6 203,50	1,00	R		0	6 203,50	294,67		
MON270599EUR/02	N			228 337,00	10,00	F		0	18 245,20	6 734,76		
5039248	N			400 000,00	20,00	R		0	20 000,00	9 274,35		
Total général				634 540,50					44 448,70	16 303,78		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	634 540,50					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		44 449,00	I 44 449,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		44 449,00	44 449,00
1641	Emprunts en euros	44 449,00	44 449,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	44 449,00	613 046,80	D001 0,00	657 495,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		71 921,83	III	71 921,83
Ressources propres externes de l'année (a)		**13 062,00**		**13 062,00**
10222	Dotations Fonds divers Réserves	13 062,00		13 062,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		**58 859,83**		**58 859,83**
024	Produits des cessions	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonct.*	*58 859,83*		*58 859,83*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	71 921.83	347 595.79	205 097.18	0,00	624 614,80

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	657 495,80
Ressources propres disponibles	IV	277 019,01
Solde	V = IV - II (4)	-380 476.79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

IV

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 286 — Intitulé de l'opération : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2015 — Date de la délibération : 28/11/2014

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2015 (2)	RAR 2014 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
4581286 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
Annulations sur dépenses (c)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a-c)	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
RECETTES (b)	0.00	0.00	45 000.00	45 000.00
4582286 Financement par le tiers et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
Annulations sur recettes (d)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b-d)	0.00	0.00	45 000.00	45 000.00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		FONCTIONNEMENT			
657361		Frais d'affranchissement	Ecole élémentaire		50,00
657361		Sorties scolaires	Ecole élémentaire		1 115,00
657361		Subvention Noël	Ecole élémentaire		616,00
657361		Bibliothèque	Ecole élémentaire		200,00
657361		Coopérative	Ecole élémentaire		528,00
657361		Frais d'affranchissement	Ecole maternelle		30,00
657361		Subvention Noël	Ecole maternelle		343,00
657361		Coopérative	Ecole maternelle		294,00
657362		Subvention	CCAS BRESSEY-SUR-TILLE		2 000,00
6574		Subvention	AMF Téléthon		150,00
6574		Subvention	Association Bressey Foot Loisir		2 115,00
6574		subvention	Association Graine de Canailles		100,00
6574		Subvention	SPA		357,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1**	**0,5**	**1,5**	**1,4**	**0**	**1,4**
Adjoint administratif de 1ère cl	C	1	0	1	0,9	0	0,9
Adjoint administratif de 2ème cl	C	0	0,5	0,5	0,5	0	0,5
FILIERE TECHNIQUE (c)		**3**	**0,74**	**3,74**	**3,74**	**0**	**3,74**
Adjoint technique 2ème classe	C	3	0,74	3,74	3,74	0	3,74
FILIERE SOCIALE (d)		**0**	**1,75**	**1,75**	**1,75**	**0**	**1,75**
Agent social 2ème classe	C	0	1,09	1,09	1,09	0	1,09
Agent Spéc. 1e Clas Ecoles Mat	C	0	0,66	0,66	0,66	0	0,66
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**4**	**2,99**	**6,99**	**6,89**	**0**	**6,89**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				**19 555,00**		
CAE				18 000,00	A	CDD
EMPLOI D'AVENIR				1 555,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**19 555,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SITNA **Autres organismes de regroupement**	01/01/2011		1 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	1 092 000,00	14,560	8,240	0,000	89 981,00	14,560
Taxe foncière sur les propriétés bâties	657 700,00	12,080	20,210	0,000	132 921,00	12,080
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 900,00	-6,270	33,670	0,000	8 047,00	-6,272
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	**1 773 600,00**	**13,290**			**230 949,00**	**12,260**

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Maire,
A Bressey-sur-Tille, le 10/04/2015
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Bressey-sur-Tille, le 10/04/2015

Date de convocation : 03/04/2015

Les membres du Conseil Municipal,

BILLET Christiane	
BLONDIAUX Sylvain	
BOMER Abraham	
BOURGADEL William	
CASSARINO Céline	
FRANKLIN Audrey	
HOLODYNSKI Sébastien	
JACQUOT Elisabeth	
LOEHRER Nathalie	
MOREAU Patrick	
MOREIRA Marie-Dorès	
OUDIN Evelyne	
SAGRANGE Jacky	Absent excusé

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SANIEZ Bruno	
YAQOUB Yama	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2015 et de la publication le 10/04/2015.

A Bressey-sur-Tille, le 10/04/2015